91e Année - N° 793 Publication Mensuelle Avril 1997

Bulletin de l'Union des Physiciens

Association des professeurs de Physique et de Chimie

Éditorial
Physique-chimie en cinquième...

par Jean JOURDAIN

L'U.d.P. a évidemment accueilli avec satisfaction le retour de l'enseignement des sciences physiques en classe de cinquième. Notre discipline apparaît ainsi en tant que telle dès la première année du cycle central, ce qui est beaucoup plus en accord avec la définition de ce cycle.

Nous pouvons légitimement penser que l'action de toute l'association, de l'échelon local jusqu'au Bureau National, depuis juillet 1990 (date de la suppression de la physique-chimie en sixième et cinquième) n'est pas étrangère à cette décision. Les arguments que nous avons développés et les dossiers que nous avons présentés lors de nos nombreuses entrevues au ministère semblent avoir été pris en considération. Bien sûr l'action des autres associations et syndicats, avec qui nous avons plusieurs fois travaillé de concert, a aussi été déterminante.

Notre satisfaction est cependant tempérée par un certain nombre de questions laissées en suspens :

– l'annonce tardive de la décision ne permettra pas de mettre en place cet enseignement en cinquième dans tous les collèges à la rentrée de septembre 1997 (voir B.O. n° 5 du 30 janvier 1997),

– le programme de physique-chimie du cycle central a été écrit pour la seule classe de quatrième ; des aménagements vont donc être nécessaires ; souhaitons que cela donne, pour une fois, un temps suffisant pour enseigner ce programme,

– la nécessité de groupes à effectifs réduits n'a pas été reconnue dans les textes officiels définissant les horaires ; nous continuerons à demander une prise en compte officielle, la remarque de Monsieur le Directeur des Lycées et Collèges lors de notre dernière entrevue (voir l'U.d.P. au fil des jours - B.U.P. n° 790-791 - Janvier-Février 1997 - page 309) nous laissant quelque espoir*,

– la mise en place de la physique-chimie en cinquième risque de s'effectuer sans création de postes de professeurs de sciences physiques, en utilisant la bivalence des P.E.G.C., plutôt qu'en offrant aux certifiés de sciences physiques titulaires académiques, pourtant en surnombre, des postes correspondant à leur formation.

Une fois de plus, les situations vont être très différentes d'un établissement à l'autre. Comme toujours, les enseignants de sciences physiques ont, chacun à leur niveau, un rôle important à jouer.

De notre côté, nous ferons le maximum pour vous tenir au courant de nos démarches, des arguments que nous développons et pour faire circuler l'information sur ce qui se passe dans les autres établissements.
Réciproquement nous comptons sur vous pour nous fournir le maximum d'informations sur les situations locales afin que nous puissions agir efficacement au niveau national.

Le verre est-il «à moitié vide ou à moitié plein» ? Optons pour la version optimiste !

* ***Dernière minute :*** **Une nouvelle encourageante** B.O. du 6 mars 1997, page 701 : Cycle central : ... «De plus, pour que les enseignements de sciences de la vie et de la Terre, physique-chimie et technologie atteignent pleinement leurs objectifs, **il convient de développer les séquences en effectifs allégés**, par exemple en prévoyant trois groupes pour deux divisions. Les effort engagés, et qui doivent se développer, pour mieux doter les collèges, ont vocation à faciliter la constitution de groupe à effectifs allégés dans les disciplines expérimentales plutôt qu'à réduire les effectifs moyens par division. Il est nécessaire que les académies et les établissements se donnent pour objectif **d'y parvenir dans les trois ans**.
Par ailleurs, des parcours diversifiés peuvent utilement être fondés sur ces disciplines et viser l'acquisition de méthodes expérimentales. Les documents d'accompagnement des programmes proposeront des pistes de réflexion en ce domaine et l'appui des corps d'inspection constituera une aide précieuse aux équipes»...

Le Bureau a besoin de connaître rapidement la tendance dans chaque académie au sujet de la réintroduction de la physique-chimie en cinquième à la *rentrée prochaine,* afin d'intervenir si nécessaire auprès du ministère.

Merci de renvoyer, le plus rapidement possible, le questionnaire ci-dessous à votre correspondant académique pour le collège ou directement à :

Jean JOURDAIN - 60, rue Carnot - 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS.

✂----------

Collège : ..... Ville : .....

Académie : .....

✯ A la rentré 1997, y aura-t-il de la physique-chimie en cinquième ? ☐ OUI ☐ NON

- Si non, pour quelles raisons ?.....
- Si oui :
  - avec les moyens de cette année scolaire ? ☐ OUI ☐ NON
  - grâce à la création d'un demi-poste (ou d'un poste) :
    - de sciences physiques ☐ OUI ☐ NON
    - d'une autre discipline ☐ OUI ☐ NON
  - avec quel horaire élève ?.....h
  - avec quel horaire prof ?.....h

✯ A la rentré 1997, l'enseignement de la physique-chimie en quatrième et troisième sera-t-il assuré ?

- Dans les *mêmes* conditions qu'en 1996-1997 ? ☐ OUI ☐ NON
- Dans de *meilleures* conditions qu'en 1996-1997 ? ☐ OUI ☐ NON

  De quel point de vue ?
  - groupes à effectifs réduits en augmentation ? ☐ OUI ☐ NON
  - horaire / élève (précisez) ☐ OUI ☐ NON
- Dans de *moins bonnes* conditions qu'en 1996-1997 ? ☐ OUI ☐ NON

  De quel point de vue ?
  - groupes à effectifs réduits en diminution ? ☐ OUI ☐ NON
  - horaire / élève (précisez) ☐ OUI ☐ NON

Merci de nous apporter toutes les informations complémentaires que vous jugerez utiles.